



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE DE LA SEINE-SAINT-DENIS

Direction régionale et interdépartementale
de l'Équipement et de l'Aménagement Île-de-France

Bobigny, le 27 décembre 2019

Unité Départementale de la Seine-Saint-Denis

Service circulation, éducation et circulation routières

Nos réf. : DS_19_21

Affaire suivie par : la coordination sécurité routière
psr.scesr.ud93.driea-if@developpement-durable.gouv.fr

Mesdames et Messieurs les acteurs départementaux de la sécurité routière,

Afin d'élaborer le plan départemental d'actions de sécurité routière (PDASR) 2020, je vous informe que vous pouvez, dès à présent, nous communiquer vos projets d'actions de prévention et de sensibilisation à la sécurité routière envisagées en 2020 pour lesquels vous souhaitez obtenir une subvention.

La sécurité routière dans chaque département s'articule autour d'enjeux identifiés qui permettent la réalisation d'actions au plus près des problèmes du territoire.

Pour ce faire, le document général d'orientations 2018-2022 (DGO) est le document de référence élaboré pour une durée de 5 ans dans chaque département.

L'analyse de l'accidentalité nationale et départementale a ainsi permis de retenir pour cette période quinquennale :

4 enjeux nationaux communs au territoire métropolitain :

- le risque routier professionnel, les addictions, les jeunes et les seniors.

2 enjeux propres au département de la Seine-Saint-Denis :

- le partage de la voirie et de l'espace public ainsi que les distracteurs.

PJ. : Fiche technique

Vous trouverez en pièce jointe, un document synthétique vous permettant de prendre connaissance de ces enjeux afin d'orienter vos projets d'opérations de sensibilisation et de prévention vers une ou plusieurs de ces thématiques.

Le DGO 2018-2022 dans son intégralité est consultable sur le site internet de la Préfecture de Seine-Saint-Denis :

<http://www.seine-saint-denis.gouv.fr/Politiques-publiques/Securite-routiere>

J'attire votre attention sur la recrudescence des rodéos motorisés dits « rodéos sauvages » dans notre département.

Ces rodéos constituent un danger pour la population et génèrent des troubles importants à la tranquillité et à l'ordre publics.

En 2019, des stages de prévention auprès de jeunes sur les risques encourus lors de ces rodéos ont été financés au titre du PDASR grâce à des partenariats Préfecture/communes et associations.

Dans une finalité d'efficacité maximale, ces sensibilisations approfondies sont susceptibles d'être reconduites et démultipliées en 2020 selon les demandes.

Je vous invite à m'envoyer vos projets de sécurité routière que vous envisagez de mener en 2020 et vous paraissant devoir figurer au PDASR.

Vos demandes devront me parvenir au plus tard **le 28 février 2020** à partir du formulaire (CERFA) ci-joint, ou accessible en téléchargement sur le site des services de l'État à l'adresse suivante :

<https://www.service-public.fr/associations/vosdroits/F3180>

Vous trouverez également en pièce jointe la fiche technique précisant la composition des dossiers de demande, les conditions de leur recevabilité et les modalités de dépôt.

La coordination départementale de la sécurité routière (DRIEA/UD93/SCESR/PSR) se tient à votre disposition pour tout complément.

Je vous prie d'agréer, Mesdames et Messieurs, l'expression de ma considération distinguée.

Le préfet

Pour le Préfet et par délégation,
le Sous-préfet chargé de mission auprès du préfet,
secrétaire général adjoint chargé de l'arrondissement chef-lieu

Fayçal DOUHANE



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE DE LA SEINE-SAINT-DENIS

APPEL A PROJETS PDASR 2020

FICHE TECHNIQUE

Les projets présentés pour l'année 2020 devront être adressés par courrier au plus tard **le jeudi 28 février 2020, dernier délai**, à l'adresse suivante :

Direction Régionale et Interdépartementale de l'Équipement et de l'Aménagement d'Île de France
Unité Départementale de la Seine-Saint-Denis
Service circulation, éducation et sécurité routières
Pôle sécurité routière
7 esplanade Jean-Moulin - BP189 - 93003 Bobigny Cedex

Tél : 01 41 60 67 68

Afin que les conventions de subvention des projets retenus puissent être signées suffisamment tôt, il est impératif de respecter la date limite de **réception des dossiers fixée au 28 février 2020** ; les projets transmis après cette date ne seront pas pris en considération.

Les porteurs de projets joindront à leur(s) proposition(s) pour l'année 2020 les éléments suivants :

- le **budget prévisionnel de l'action et l'utilisation de la subvention demandée**,
- l'**indication des subventions sollicitées auprès d'autres services de l'État, collectivités locales ou organismes privés, ainsi que leurs montants**,
- le **calendrier prévisionnel du programme, les lieux des actions et le nombre estimé de personnes devant en bénéficier**,
- le **formulaire identifiant SIRET et un relevé d'identité bancaire**.

En outre, les porteurs de projets **ayant bénéficié de subventions en 2019** joindront à leur(s) proposition(s) pour 2020 les éléments suivants (rappel des éléments figurant dans le courrier et la convention d'attribution de la subvention) :

- le bilan financier présentant le détail de l'utilisation de la subvention accordée,
- le rappel des subventions obtenues auprès d'autres services de l'État, collectivités locales ou organismes privés, ainsi que leurs montants,
- le calendrier réellement exécuté du programme et le nombre de personnes en ayant bénéficié,
- une appréciation qualitative et quantitative des objectifs du programme, précisant le degré d'atteinte de chaque objectif (nul, partiel ou total),
- et, le cas échéant, l'indication des difficultés rencontrées n'ayant pas permis d'atteindre pleinement l'objectif.

Dans la mesure où ces éléments auraient déjà été fournis **avant le 31 décembre 2019** comme demandé, il ne sera pas nécessaire de les produire à nouveau.

Il sera également précisé si l'action proposée pour l'année 2020 est la reconduction à l'identique d'une action précédemment réalisée. Le cas échéant, les modifications apportées seront explicitées.